

encore davantage, dès que nous aurons des hommes compétents pour les faire valoir et les diriger.

Je ne puis mieux faire connaître cette école qu'en offrant le programme des cours qui s'y donnent et qui sont d'une véritable école polytechnique.—(Voir le *Journal* de décembre 1873.)

Il me reste à ajouter que les commissaires se sont aussitôt procuré tout le matériel nécessaire et se sont assuré les services de professeurs compétents, ayant déjà l'expérience d'un enseignement de cette nature.

Le nombre des élèves n'est pas encore très-considérable; mais j'ai la conviction qu'il le deviendra lorsque l'école sera mieux connue, et surtout lorsqu'elle aura formé quelques élèves qui en feront mieux comprendre l'utilité. D'ailleurs, on ne s'attache pas tant au nombre qu'à la qualité des élèves, et l'on recherche avant tout ceux que leurs aptitudes et leurs goûts spéciaux portent vers ce genre d'études.

#### INSPECTEURS D'ÉCOLES.

L'année dernière, je recommandais la nomination de deux ou trois inspecteurs-généraux chargés de surveiller la conduite des inspecteurs d'écoles. C'est le système suivi avec beaucoup d'avantage dans les principaux pays de l'Europe, et il n'est guère possible de s'assurer autrement de la manière dont l'inspection ordinaire a été faite. L'inspecteur devrait aussi entrer, sur un registre tenu à cet effet dans chaque école, la date de sa visite, le temps qu'elle a duré, les matières sur lesquelles il a examiné les enfants, le résultat de l'examen, etc.; on aurait de cette manière un service plus efficace, et la législation ne devrait pas hésiter devant ce léger surcroît de dépense destiné à produire des résultats si désirables.

Il serait du devoir des inspecteurs d'écoles de lâcher, lors de leurs visites dans les municipalités de leurs districts respectifs, de se faire accompagner par les commissaires. Dans tous les cas, ils devraient les réunir pour leur communiquer les remarques qu'ils croiraient utile de faire, d'après le résultat de leur visite, et leur laisser deviner quels sont les instituteurs qu'il serait de leur intérêt de reengager. Il leur appartiendrait en outre d'exiger que les maisons d'école fussent convenables; de veiller à ce que les traitements fussent suffisants et régulièrement payés, et de faire rapport lorsqu'on ne tiendrait pas compte de leurs observations.

Il est enfin déplorable qu'ils s'opposent de toutes leurs forces au déplacement continu et non motivé des instituteurs et institutrices. Rien en effet de plus préjudiciable au progrès d'une école que la fréquence du changement du maître ou de la maîtresse. Le procédé est d'ailleurs souverainement injuste à l'égard de l'instituteur à qui l'on impose les dépenses d'un déménagement et que ces vexations ne tardent pas à décourager.

Les commissaires sont tenus de visiter les écoles de leur municipalité deux fois par année, avant de transmettre leur rapport semi-annuel. Je les engage fortement à se faire accompagner, dans ces visites, par le curé ou le ministre de la croyance religieuse à laquelle ils appartiennent, et par toutes autres personnes capables de juger de la tenue de l'école et des progrès des enfants. Je ne saurais trop inviter ces personnes à vouloir bien prêter dans ces circonstances leur concours à la commission scolaire, car l'effet de semblables visites ne peut manquer de produire un excellent résultat. L'enfant comprendra mieux l'importance de l'éducation quand il verra les hommes les plus influents de la municipalité s'intéresser à son avancement intellectuel et à ses succès. Son émotion sera provoquée, et il aura à cœur de se préparer à bien répondre sur toutes les matières qui lui ont été enseignées pendant le semestre. L'instituteur lui-même, sachant que son école sera soumise à un examen sérieux,

travaillera avec plus d'énergie et de zèle, d'abord parce qu'il aura intérêt à bien mettre ses élèves en état de répondre d'une manière satisfaisante, ensuite parce que cette sorte de considération et de déférence de la part des principaux citoyens de sa localité lui donnera plus de cœur à l'ouvrage et qu'il se sentira compris, apprécié.

#### ASSOCIATION DES INSTITUTEURS.

Il y a maintenant quatre grandes associations d'instituteurs, deux pour les catholiques et deux pour les protestants. A chacune de leurs conférences, on traite des sujets de la plus haute importance qui ont rapport à l'éducation. On y apporte une grande largeur de vues et surtout beaucoup de sens pratique. Chacun y vient faire part à ses confrères des nouvelles connaissances qu'il a acquises et des résultats de son expérience personnelle dans l'enseignement. Il serait à souhaiter que tous les instituteurs et toutes les institutrices pussent faire partie de ces associations. J'engage tous ceux au moins qui sont à même de le faire à s'enrôler dans cette belle armée toute pacifique et de progrès, dont la mission est non moins grande, non moins utile que celle de l'armée qui défend nos frontières. Car si celle-ci protège les citoyens, celle-là les forme et en fait des hommes capables de remplir dignement la place qui leur est assignée dans la société.

Les quatre associations qui existent ont déjà produit un grand bien; cependant beaucoup d'instituteurs sont privés de l'avantage d'assister aux conférences, à cause de l'éloignement où ils sont du lieu des réunions. Il serait donc opportun d'établir des associations locales. Chaque comté ou division de deux ou trois comtés devrait avoir son association particulière, et j'espère que les inspecteurs d'écoles feront tous leurs efforts pour arriver à ce résultat. Ils pourraient diriger eux-mêmes ces associations, y faire des conférences, et surtout fournir toutes les informations désirables sur la discipline et la bonne tenue d'une école, et sur la manière d'y enseigner avec profit les diverses matières requises par le programme d'enseignement. Il est hors de doute qu'il se produirait ainsi un bien considérable. Ces leçons pratiques, fruit de l'expérience, aideraient et encourageraient ceux qui n'ont pas eu l'avantage de suivre les cours des écoles normales. Le corps enseignant tout entier y gagnerait aussi en considération. Ce ne serait plus quelques membres isolés, ce serait une partie notable de la société accomplissant avec courage la noble tâche à laquelle elle s'est vouée.

Les commissaires d'écoles devront faire tout leur possible pour aider ces associations, et ne pas hésiter même à fournir une légère gratification pour couvrir les frais de voyage. Ils seront amplement rémunérés de ce sacrifice par les progrès qui seront le résultat tout naturel d'un meilleur système d'enseignement. Ces associations d'instituteurs sont recommandées par les surintendants d'éducation presque partout dans les états de l'Union américaine. On y attache une importance majeure, et on les regarde comme l'un des plus sûrs moyens de faire progresser l'éducation populaire.

#### ÉCOLE DE M. LEROY.

M. LeRoy, arrivé en ce pays dans le cours de l'année, a travaillé pendant longtemps à simplifier l'enseignement donné dans les écoles. Son système, qui peut s'étendre à toutes les matières scolaires, a été appliqué surtout jusqu'à ce jour à l'étude des langues française, latine et grecque. Par la méthode de M. LeRoy, une langue peut s'apprendre en beaucoup moins de temps que par la méthode ordinaire. Au moyen de tableaux et sous la direction du professeur, l'élève raisonne lui-même ce qu'il apprend et s'en rend parfaitement compte; j'ai assisté avec plusieurs personnes compétentes en pareille matière à quelques leçons publiques données par M.